

*Agence de l'Eau  
Rhin - Meuse*



*Conseil général  
du Bas-Rhin*

## **ETUDE PRELIMINAIRE**

**SCHEMA D'AMENAGEMENT DE GESTION  
ET D'ENTRETIEN ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU  
DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU**

### **ENJEUX ET OBJECTIFS DU S.A.G.E.E.C.E.**

**ECOLOR**

7, place A. Schweitzer  
57930 FENETRANGE  
Tél. 87 03 00 80

**GEREEA**

20, rue M. Barres  
57000 METZ  
Tél. 87 74 98 60

Octobre 1996

# SOMMAIRE

## OBJECTIF - METHODOLOGIE

1 - DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU S.A.G.E.E.C.E.....	4
II - PRECISION DES ETUDES SECTORIELLES COMPLEMENTAIRES .....	4

## LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DU S.A.G.E.E.C.E.

I - OBJECTIF GENERAL .....	5
II - OBJECTIFS THEMATIQUES .....	6
Tableaux de synthèse .....	7
2.1 Amélioration de la qualité de l'eau .....	10
2.2 Restauration et diversification de l'habitat biologique du lit mineur et du lit majeur .....	11
2.2.1 Restauration du lit mineur .....	11
2.2.2 Maintien des richesses écologiques du lit majeur .....	12
2.3 Lutte contre les inondations .....	12
2.4 Valorisation et coordination de la gestion piscicole .....	12
2.5 Amélioration de l'écoulement .....	14
2.6 Mise en place de protections réglementaires .....	15
2.7 Information des riverains .....	15
III - APPLICATION ET DÉTERMINATION DES OBJECTIFS PAR COURS D'EAU .....	16
3.1 Méthodologie .....	16
3.2 Présentation par cours d'eau .....	17
3.2.1 Le Rosenmeer .....	17
3.2.2 L'Ehn .....	18
3.2.3 Le Dachsbach .....	19
3.2.4 La Kirneck .....	20
3.2.5 L'Andlau .....	20
3.2.5 La Schernetz .....	21
3.2.6 La Scheer .....	22
3.3 Objectifs souhaités par les communes .....	24
3.4 Choix et validation des objectifs par régions naturelles .....	27

## ANNEXE : LES TECHNIQUES DE RENATURATION DE RIVIERES

## **PREAMBULE:**

Ce document fait suite à l'analyse de l'état initial du Bassin versant de l'Ehn-Andlau ("Synthèse-Etat des lieux") présenté au comité de rivière en Juillet 1996.

Les sources d'information ayant permis la réalisation de ces objectifs proviennent :

- d'une **synthèse bibliographique** des études réalisées ces vingt dernières années sur la qualité des eaux superficielles, l'hydrologie et l'hydraulique des rivières, la morphologie du lit mineur, l'inventaire des milieux remarquables du bassin versant et la qualité piscicole,

- d'une série de **réunions et de consultations** avec les syndicats **et** les communautés de communes (AEP, assainissement, entretien de la rivière), les usagers (pêche) et les gestionnaires de l'espace du bassin versant (exploitants agricoles et viticoles),

- d'une **enquête par questionnaire** auprès de l'ensemble des maires des communes du bassin versant permettant d'apprécier leur vision de la rivière et leurs souhaits par rapport à celle-ci,

- de **visites de terrain** de chaque tronçon de rivière afin d'apprécier la morphologie du lit mineur, l'occupation du sol, l'état des berges et les caractéristiques de la végétation rivulaire.

La seconde étape de l'étude préliminaire à la mise en place d'un S.A.G.E.E.C.E. (Schéma d'Aménagement de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau) sur le bassin versant de l'Eh-Andlau doit aboutir :

- à **la** définition des enjeux et objectifs applicables aux cours d'eau et individualisés par tronçon,
- à **la** précision des études sectorielles à mener afin de compléter les données bibliographiques existantes et les observations partielles de terrain.

## **1 . DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU S.A.G.E.E.C.E.**

Deux approches sont utilisées pour définir les objectifs du S.A.G.E.E.C.E. . La première s'appuie sur la synthèse bibliographique et les observations de terrain par tronçon homogène. Ces derniers ont été déterminés dans la première phase d'étude (chapitre "Qualité de l'habitat des cours d'eau"). La seconde est réalisée à partir des résultats de l'enquête auprès des maires des communes riveraines. La confrontation de ces deux démarches permet de préciser, après étude des convergences et divergences pour un même secteur géographique, les objectifs définitifs et hiérarchisés du S.A.G.E.E.C.E.. Ceux-ci seront validés par le Comité de Rivière.

## **II . PRECISION DES ETUDES SECTORIELLES COMPLEMENTAIRES**

Pour mettre en place les objectifs et leurs applications par des actions concrètes, il est indispensable d'acquérir des données complémentaires sur certains secteurs géographiques du bassin versant mais aussi plus globalement sur certains thèmes peu étudiés.

Ces études doivent avoir un cahier des charges précis pour répondre efficacement aux besoins exprimés.

Toutes les études complémentaires nécessaires à l'élaboration du S.A.G.E.E.C.E., s'appuieront sur les données déjà collectées. Le découpage en tronçons abiotiques servira de maille de base pour le positionnement des relevés (qualité d'eau, végétation aquatique, ...).

Le contenu précis de ces études sera défini après validation des objectifs par le Comité de rivière.

## 1. OBJECTIF GENERAL

Le S.A.G.E.E.C.E. a pour objectif global d'organiser et de programmer les moyens à mettre en oeuvre pour valoriser, protéger et insérer la rivière et son écosystème dans son environnement rural et urbain. Mis en place à l'initiative du Conseil Général du Bas-Rhin, il s'inscrit de façon cohérente dans la politique de gestion de la ressource en eau précisée par notamment l'article 5 de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Cet article définit le cadre de réalisation des S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et des S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) applicables par sous bassins ou unité hydrographique. Le S.A.G.E.E.C.E. de l'Eh-Andlau possède ainsi des limites géographiques identiques à celles que se voit attribuer le S.A.G.E. du même nom.

Les objectifs du S.A.G.E.E.C.E. seront aussi conformes aux orientations définies par le S.D.A.G.E. du bassin Rhin-Meuse pour les quinze années à venir en ce qui concerne les eaux superficielles. Ils doivent en particulier prendre en compte la restauration des cours d'eau, considérés comme des éléments essentiels du paysage et comme un espace de vie. Ils peuvent être divisés selon trois grands axes :

- **la restauration des milieux aquatiques** qui passe par des objectifs de qualité et de lutte contre la pollution. Elle doit être envisagée globalement pour protéger durablement les habitats. Ceux-ci, s'ils sont diversifiés, contribuent efficacement à l'auto-épuration des eaux. La végétation des berges et du lit mineur joue entre autre un rôle capital pour cette auto-épuration et dans la tenue des berges,

- **une protection et une gestion écologique adaptée des milieux aquatiques remarquables**, entre autre les zones humides très souvent menacées de disparition,

- **la mise en place de mesures adaptées pour atténuer les inondations exceptionnelles** aux conséquences graves et fortement dommageables. Mais les crues régulières bénéfiques pour la qualité de l'eau devront être maintenues. Les zones inondables devront alors être délimitées et contrôlées pour éviter toute construction et remblaiement dans les zones d'expansion des crues.

La nécessité d'une pratique cohérente à l'échelle du bassin versant de la gestion des cours d'eau est sous entendu dans le S.A.G.E.E.C.E. La possibilité de quelques modifications dans les statuts et les compétences géographiques ou techniques des différents intervenants (communauté de communes et syndicats) peut être envisagée. Citons le cas de la Communauté de communes de Benfeld et environs ainsi que celle du Bernstein et de l'Ungersberg qui n'ont à l'heure actuelle pas de compétence dans l'entretien de rivière.

## II. LES OBJECTIFS THEMATIQUES

En fonction des contraintes du milieu naturel et du milieu humain, les objectifs diffèrent d'un cours d'eau à l'autre du bassin versant, mais aussi au sein d'une même unité hydrographique sur ses différents tronçons abiotiques. Il est donc important de préciser les types d'objectifs possibles et les implications qu'ils entraînent en terme de programme d'interventions et de techniques de travaux par exemple.

Nous avons identifié **3 objectifs prioritaires** que nous avons synthétisé sous forme de tableaux pages suivantes. Chaque intervention a été détaillée par la suite dans les chapitres 2.1 à 2.7.